

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 92 (1997)
Heft: 1

Artikel: Attention au démontage!
Autor: Baertschi, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nombreux sont ceux qui redoutent la dégradation du patrimoine culturel et historique si la protection de la nature et du paysage et la conservation des monuments incombent entièrement aux cantons (photo Lang).

Viele befürchten, dass sich der Kulturgüterverlust beschleunigte, wenn Heimatschutz und Denkmalpflege ganz den Kantonen überlassen bliebe.

Notre époque se caractérise par un phénomène de mondialisation de l'économie et une ouverture du commerce depuis les accords du GATT. Les protectionnismes et les réglementations se disloquent peu à peu. Aux stratégies de concentration et de regroupements d'entreprises vient s'ajouter une profonde restructuration des structures de l'Etat. Même si elle ne fait pas l'unanimité, la promotion des principes de la nouvelle gestion publique (le «new public management») pose des questions importantes. Ceci dans une société confrontée à une révolution informatique qui reste l'un des éléments majeurs de cette fin du XXe siècle.

Démêler les tâches

Ainsi, dans notre pays, un projet de nouvelle péréquation financière a été mis en consultation une première fois au cours du printemps 1996 par le Département fédéral des finances. Il vise entre autres à économiser trois milliards de francs au profit de la Confédération. L'ambition de ce programme est de démêler l'écheveau des tâches, des compétences et des flux financiers entre la Confédération et les

cantons. Dans son principe, ce projet a été confirmé au cours du mois d'octobre 1996 par le Conseil fédéral. Rappelons que, pour ce qui concerne les tâches et compétences de la Confédération, celles-ci seraient maintenues dans huit domaines: les prestations des assurances sociales (AVS, AI, assurance-maladie et allocations familiales), les affaires militaires, l'agriculture, la recherche et les routes nationales.

Vingt-et-un domaines seraient de la compétence des cantons, dont le patrimoine culturel et bâti, les sites construits, l'aménagement du territoire, l'environnement, la formation professionnelle, les aéroports, etc. Au terme de travaux d'approfondissement actuellement en cours, une deuxième consultation est prévue dès le début de 1998.

Les principes de cette réforme s'inspirent de la nouvelle gestion publique. Ainsi, la Confédération soutiendrait désormais des programmes et non plus des objets particuliers. Les montants alloués seraient globaux ou forfaitaires. L'Etat fédéral arrêterait les stratégies dans les domaines concernés alors que les cantons assumeraient la responsabilité des opérations.

Attention au démontage!

par Pierre Baertschi, Conservateur cantonal, Genève

Longtemps épargné par les difficultés économiques, notre pays découvre aujourd'hui qu'il n'échappe pas aux restructurations et réorientations propres à notre époque. Qu'il s'agisse de la politique agricole, de la place financière suisse ou encore de notre potentiel scientifique et technique, nul ne peut négliger ces nouvelles données.

Sous l'influence de ces réalités incontournables, quelles sont les perspectives dans le domaine de la protection du patrimoine?

Réactions variées

L'accueil de ce principes dans le cadre de la première consultation qui s'est achevée l'année dernière a été varié. Tous les cantons ainsi que les milieux de l'économie se sont déclarés favorables aux orientations retenues. Les syndicats et plusieurs organisations professionnelles intéressées se sont par contre distancés de l'esprit du projet, voire ont rejeté les exemples d'application des lignes directrices dans leur secteur. Dans le domaine du patrimoine bâti, des oppositions sont apparues. Certaines redoutent en effet un désengagement progressif de la Confédération dans des matières aussi sensibles que la conservation des monuments historiques, la protection des sites bâtis et naturels et l'aménagement du territoire. Les observations recueillies auprès d'une quinzaine d'associations spécialisées, parmi lesquelles la Ligue suisse du patrimoine national, la section suisse du Conseil international des monuments et des sites, etc., relèvent que si aujourd'hui la participation de la Confédération est subsidiaire dans le champ d'activité du patrimoine culturel et bâti, elle n'en demeure pas moins essentielle.

En participant au cofinancement de

projets divers, l'Etat fédéral apporte un soutien important aux offices cantonaux. Ceci est particulièrement appréciable pour les cantons de moindre importance. Par ailleurs, ces observations confirment que la phase de développement intervenue au cours des années écoulées dans les domaines concernés n'est pas achevée dans tous les cantons. On constate toujours un manque des spécialistes et de laboratoires maîtrisant une technique indispensable aux restaurations. On peut également redouter que les budgets et les effectifs des services cantonaux de conservation des monuments historiques ne viennent à être sacrifiés sur «l'autel des économies». Ce domaine qui ne bénéficie pas toujours d'un «lobbying» approprié par rapport à d'autres secteurs pourrait être rangé au nombre des objets «souhaitables» et non pas de ceux considérés comme «nécessaires» dans le cadre du budget de certains cantons.

A ces remarques importantes s'ajoutent les considérations suivantes figurant dans le rapport de synthèse: «La protection de la nature et du patrimoine culturel représentent des tâches essentielles de caractère national. Vouloir laisser aux seuls cantons la sauvegarde de la culture causerait une véritable perte de dignité et d'identité pour l'ensemble du pays. Ce qui est reconnu à juste titre pour la protection de la nature et du paysage doit l'être aussi pour les biens culturels. Protection de la nature et protection des biens culturels constituent des réalités inséparables sur le plan de l'histoire et de la culture. Un engagement de la Confédération qui consiste à prescrire des normes minimaux est également inévitable en vertu des obligations internationales de la Suisse.»

Terrain sensible

Lors des discussions qui se sont engagées suite à la mise en consultation du projet de péréquation financière, de nombreux points délicats en relation avec le patrimoine culturel ont été soulevés. L'identité même de la Suisse passe par la prise de conscience de son patrimoine. Lorsque l'on sait que la dimension d'un pays comme le nôtre est comparable à une région française telle que Rhône-Alpes ou à un Land allemand, que dire d'un pro-

jet qui considérerait le patrimoine à une échelle strictement cantonale? En vertu du principe de subsidiarité ne conviendrait-il pas plutôt de prévoir une collaboration renforcée de l'Etat fédéral avec les cantons qui ne disposent pas toujours des structures adéquates? S'il existe un patrimoine régional et cantonal, le patrimoine national constitue lui aussi une réalité, qu'il s'agisse du Rütli, de l'abbaye de Saint-Gall ou encore de Münstair ou même de la statue du général Dufour à Genève! Et que penser des engagements internationaux de la Suisse à l'égard de l'UNESCO ou du Conseil de l'Europe par exemple?

Comme on le voit les questions posées touchent un terrain sensible. Il semble peu concevable que la Confédération se retire purement et simplement du domaine de la protection du patrimoine bâti. Dans l'hypothèse de désengagements partiels, qu'advient-il par exemple des archives fédérales des monuments historiques? Et surtout, à quel arbitrage seraient soumis les conflits d'intérêts arbitrés directement à l'échelle cantonale, c'est-à-dire soumis à des pressions politiques parfois directement impliquées au niveau des enjeux concernés?

Concentrer les décisions?

Une autre initiative fédérale qui pourrait, si elle aboutit sous la forme actuellement proposée, mettre en danger l'efficacité des mesures de protection est la Simplification et coordination des procédures. Ce dossier a été mis en consultation par le Département fédéral des transports et de l'énergie. Basée sur une recherche de concentration de l'instruction des décisions, cette proposition vise à gagner du temps lors de l'instruction de dossiers déposés auprès des services de la Confédération. Dans la mesure où ce gain de temps reviendrait à faire l'économie d'une concertation indispensable au mûrissement de contextes délicats et à reporter certaines décisions directement au niveau des cantons, on peut redouter des effets contraires. Beaucoup de dossiers étant mal préparés, comme c'est hélas encore trop souvent le cas, une telle accélération de l'examen des projets pourrait se révéler en définitive aller à contresens des effets recherchés. C'est

pourquoi certains milieux avertis considèrent avec scepticisme les propositions faites qui viseraient en définitive à amoindrir, là aussi, le dispositif de protection garantissant le respect des valeurs environnementales et du patrimoine culturel.

Pour une évolution graduelle

Les difficultés rencontrées sur les plans économique et de l'emploi dans notre pays ont pour conséquence une redéfinition de priorités. Une tendance persistante se profile qui viserait à restreindre la plaie des préoccupations rattachées au domaine de l'environnement et du patrimoine culturel, considérées comme secondaires dans un ordre de priorités. Cette politique est partiellement relayée dans les cantons. Actuellement, les services chargés de la protection des monuments historiques et des sites traversent une période difficile. En Valais, suite à une réorganisation, le conservateur des monuments se trouve désormais subordonné à l'architecte cantonal. A Soleure, on applique à la lettre les principes de la nouvelle gestion publique, ce qui complique la tâche des instances concernées. Dans plusieurs cantons (Vaud notamment), des restrictions budgétaires mettent parfois en cause les possibilités d'action des services cantonaux.

Cette situation traduit une période de repli. Mais en définitive, il n'est dans l'intérêt de personne de vouloir reléguer fortement le champ d'action des politiques de protection. Mieux vaudrait aller dans le sens d'une évolution graduelle des possibilités d'action. En écartant par trop les préoccupations environnementalistes et culturelles, on court le risque d'une réaction en retour marquée de l'opinion publique et singulièrement des jeunes générations. Comme on le voit, ces questions n'ont pas fini de nous interpeller. Nul doute que, face à des intentions peut-être encore mal mesurées et maîtrisées, des équilibres se rétabliront. Tel est en tous cas le souhait que tous ceux qui sont attachés aux valeurs naturelles et patrimoniales dans ce pays doivent aujourd'hui formuler.

Achtung, Demontage!

von Pierre Baertschi, Denkmalpfleger des Kantons Genf (Zusammenfassung)

Lange Zeit von wirtschaftlichen Schwierigkeiten verschont geblieben, erfährt unser Land heute, dass es um Restrukturierungen und Neuorientierungen ebenfalls nicht herumkommt. Gehe es nun um die Landwirtschaftspolitik, um den Finanzplatz Schweiz oder um unser wissenschaftliches und technisches Potential. Wie sehen die Perspektiven des Heimatschutzes unter dem Einfluss dieser unumkehrbaren Realitäten aus?

Unsere Zeit zeichnet sich durch eine Globalisierung der Wirtschaft und eine Öffnung der Märkte aus. Zur Konzentration der Unternehmungen gesellt sich eine tiefgreifende Umstrukturierung des Staates in Richtung des «new public management».

Problematische Entflechtung ...

So wurde vom Bund im Frühjahr 1996 eine neue Finanzausgleichsordnung vorgeschlagen, die unter anderem bezweckt, diesem 3 Milliarden Franken einzusparen und die Aufgaben von Bund und Kantonen zu entflechten. Der Bundesrat hat dem im Oktober grundsätzlich zugestimmt. Demnach fielen künftig 21 Aufgabengebiete in die Zuständigkeit der Kantone, darunter auch die Bereiche Heimatschutz, Denkmalpflege und Raumplanung. Der Bund selbst unterstützte dabei nur noch Programme und keine einzelnen Projekte mehr. Die Kantone und Wirtschaftskreise äusserten sich positiv, die Gewerkschaften und Fachverbände distanzieren sich vom Geist der Vorschläge. Widerstand erwuchs diesen auch seitens der Schutzverbände, denn diese befürchten, dass der Bund sein Engagement zugunsten des baukulturellen Erbes und der Raumplanung zusehends aufgibt. Mit seinen subsidiären Beiträgen unterstützte er nämlich besonders die schwächeren Kantone erheblich und wirksam. Den Schutz der Kulturgüter ganz den Kan-

tonen zu überlassen und diese damit aus dem (nationalen) Bereich des Natur- und Landschaftsschutzes herauszulösen, käme einem echten Substanz- und Identitätsverlust gleich. Denn so, wie die Schweiz regionale und kantonale Kulturgüter kennt, hat sie eindeutig auch solche nationalen Charakters, von der Klosterkirche St. Gallen bis zum Dufour-Denkmal in Genf.

... und Beschleunigungen

Eine weitere Bestrebung, welche die Wirksamkeit von Schutzmassnahmen gefährden könnte, ist bei der Vereinfachung und Koordination von Verfahren auszumachen. Diese zielt darauf ab, durch beschleunigte Entscheidungsabläufe Zeit zu gewinnen. Angesichts der Tatsache, dass immer noch zahlreiche Dossiers schlecht vorbereitet werden, könnte eine solche Verfahrensbeschleunigung für den Umwelt- und Kulturgüterschutz gegenteilige Wirkungen nach sich ziehen. Nicht zu vergessen sind schliesslich die Bestrebungen verschiedener Kantone (z.B. Wallis, Solothurn und Waadt), unter dem Druck veränderter Prioritäten und von Sparzwängen ihre Fachstellen für Heimatschutz und Denkmalpflege personell zu verkleinern oder umzuorganisieren, wodurch deren Handlungsspielraum in Frage gestellt wird. Besser als solch einschneidende Massnahmen wäre, wenn man sich den neuen Gegebenheiten schrittweise anpasste.



Mit seinen subsidiären Beiträgen hilft der Bund nicht zuletzt den schwächeren Regionen, ihr Kulturgut zu erhalten. (Archivbild SHS)

Grâce aux subventions qu'elle octroie, la Confédération donne un coup de pouce à la conservation des biens culturels dans les régions moins favorisées.